

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur la suppression d'une servitude transversale de passage des piétons instituée par l'arrêté préfectoral du 16 juin 1994, dans le secteur de Beg Rohu, à Saint-Pierre-Quiberon aura lieu en mairie de Saint-Pierre-Quiberon, du lundi 13 novembre 2023 à 9 heures au mercredi 29 novembre 2023 à 17 heures, soit pendant une durée de 17 jours.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de Saint-Pierre-Quiberon aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État du Morbihan : https://www.morbihan.gouv.fr – onglet publications – rubrique enquêtes publiques - Saint-Pierre-Quiberon.

Du lundi 13 novembre 2023 à 9 heures au mercredi 29 novembre 2023 à 17 heures, le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Saint-Pierre-Quiberon ;
- par courrier, adressé au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Pierre-Quiberon : 70 rue du Docteur Le Gall 56510 Saint-Pierre-Quiberon ;
- par courriel adressé à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan, en précisant en objet : **Enquête publique SPPL Saint-Pierre-Quiberon** à l'adresse suivante : <u>ddtm-samel-consult-public@morbihan.gouv.fr</u>
- auprès du commissaire enquêteur qui assurera les permanences suivantes en Mairie de Saint-Pierre-Quiberon :
- le lundi 13 novembre 2023 de 9 h à 12 h
- le mercredi 29 novembre 2023 de 14 h à 17 h

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau, nature et biodiversité) et en mairie de Saint-Pierre-Quiberon, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour prendre, après avis du maire de Saint-Pierre-Quiberon et au vu du résultat de l'enquête publique, la décision motivée de supprimer la servitude transversale de passage des piétons dans le secteur de Beg Rohu.